

Département
du PUY-DE-DOME

République française

COMMUNE DE THURET

Arrondissement
de RIOM

tél : 04-73-97-91-58
mairiedethuret@wanadoo.fr

Canton
d'AIGUEPERSE

AVIS DE LA MAIRIE

MAIS CONSOMMATION :

Les demandes d'autorisation pour la production de MAIS CONSOMMATION à l'intérieur de la zone délimitée pour la production de maïs semence sont à la disposition des agriculteurs concernés en Mairie.

Attention, la date limite de dépôt des déclarations d'ensemencement de maïs consommation à la Direction Départementale des Territoires du Puy-de-Dôme est fixée au 13 janvier 2023.

A Thuret, le 2 novembre 2022



Le Maire,

Pierre LYAN

